

SECTEUR 2. RUE LOUIS RAOUL



Dans un quartier à dominante résidentielle, le site est voué à accueillir une opération de logements s'insérant dans le tissu existant.

Pour garantir la sécurité de l'accès au lotissement, un accès mutualisé doit être prévu sur la rue Louis Raoul. Une aire de retournement calibrées au nombre de constructions sont à aménager si la voie est en impasse.

Les constructions doivent être alignées sur un axe est-ouest afin de créer un front bâti le long de la voie.

Dans le cadre de cet aménagement, un cheminement piéton doit être créé pour développer un itinéraire de randonnée longeant les alignements d'arbres, au nord et permettre de desservir les équipements et le centre-ville. Les espaces de transition entre les secteurs d'habitat et les espaces non bâtis (espace agricole) doivent être traités avec soin. Ainsi, les haies répertoriées sur le pourtour de l'opération doivent être préservées.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur.

Superficie :		0,58 hectare	
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		20 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		11	
Nombre de logements sociaux (min) :		2	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2023-2027	